



Le **Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne** promeut l'amélioration de la qualité de la prise en charge des femmes enceintes et de leur(s) enfant(s) en assurant la continuité, la coordination des soins, l'optimisation de l'orientation du patient dans le respect des principes de gradation des soins.

Il regroupe les 10 maternités auvergnates, les 3 Centres Périnataux de Proximité, les services de la Protection Maternelle et Infantile, et les professionnels libéraux, adhérents au réseau.



Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne

Pole F.E.E. - C.H.U Estaim
1 place Lucie et Raymond Aubrac
63000 CLERMONT FERRAND

TEL : 04.73.75.05.70

Version 2 JD/OF janvier 2021





Certains médicaments peuvent menacer le futur bébé.
La période la plus sensible correspond aux deux premiers mois de la grossesse pendant lesquels les organes se forment .

Vous prenez des médicaments de façon régulière et vous débutez une grossesse, il ne faut pas les arrêter brusquement sans en parler à votre médecin ou vos médecins en cas de pathologie chronique.

Vous envisagez une grossesse : Parlez-en à votre médecin qui adaptera votre traitement à la grossesse et à la pathologie dont vous souffrez.

Si la grossesse arrive plus tôt que prévu, consultez rapidement votre médecin.



Il ne faut pas faire d'auto-médication.

Signalez à votre pharmacien ou tout professionnel qui vous prescrit un médicament que vous êtes enceinte.

Certains médicaments prescrits en début de grossesse ne sont pas conseillés à l'approche du terme et pour d'autres c'est l'inverse.

***Au moindre doute,
prenez contact avec votre
médecin, votre sage-femme
ou votre pharmacien.***

Un logo spécifique est présent sur les boîtes de médicaments afin de vous alerter de la possible nocivité d'une molécule .

